

Règlement des dépôts et de présentation d'œuvre dans le cadre du projet Emergence

1. Objet

Le collectif Emergence, regroupant une trentaine d'acteurs du territoire marmandais et Val-de-garonnais (artistes, associations, éducation, services de collectivités, ...) propose **aux jeunes des Communes et Villes intégrées au périmètre de 50 kilomètres autour de Marmande *** (voir plan), **âgés de 15 à 35 ans, de montrer le résultat de leur création artistique** abouti ou en cours.

Les dates : 3, 4 et 5 mai 2019 – au Théâtre Comoedia à Marmande.

Il s'agit de repérer, d'accompagner, de conseiller de soutenir ou de réorienter ces jeunes artistes pour les amener à développer leurs potentiels artistiques propres (en amateur ou en professionnels – peu importe). C'est tout l'intérêt.

Il n'y aura pas de prix, pas de compétition

Emergence s'ouvrira aussi sur l'Europe en accueillant quelques jeunes artistes européens invités.

2. Modalité de participation

Emergence propose aux jeunes des communes de Val de Garonne Agglomération, âgés de 15 à 35 ans, de montrer le résultat de leur création artistique abouti ou en cours.

Les participants doivent proposer au plus tard le **17 avril 2019 à minuit** une présentation de leur création dans les domaines suivants :

- Le spectacle sous toutes ses formes : théâtre, musique, danse, cirque, arts de la marionnette, chanson, slam, rap...
- Les nouvelles technologies : vidéo/cinéma, son, jeux, films d'animation, installation...
- Ou le mix de ces domaines (notamment un lien aux arts plastiques issus du numérique ou travaillant ses outils).

Des créations personnelles, originales et singulières. Seul ou en groupe. interprète et auteur ou interprète uniquement.

Une **autorisation parentale** sera exigée pour la participation des mineurs, à remplir sur le site. L'inscription et la participation au concours sont **gratuites**.

Champs à remplir :

Présentation du participant

Présentation écrite du projet (2000 signes)

Présentation vidéo du projet (2 minutes maximum, MP4 ou AVI)

Autorisation parentale si nécessaire.

Accès et dépôt :

Ouverture de la plateforme pour le dépôt des œuvres : le **15 janvier 2019 à midi**

Clôture de dépôt des œuvres sur le portail : le **17 avril 2019 à minuit**

Les candidats peuvent s'inscrire sur le site ici : <http://www.emergence-marmande.fr>

Il leur sera envoyé par retour de mail un accusé réception de leur dépôt.

Les vidéos ne seront pas modifiables après le dépôt. Les textes seront modifiables jusqu'au le **17 avril 2019 à minuit**.

Le dépôt de leur réalisation **vaudra acceptation du présent règlement** et de **l'intégralité de ses articles** notamment pour ce qui concerne les droits de diffusion de leur œuvre, dans le cercle restreint des organisateurs de l'évènement et lors du temps Emergence les 3, 4 et 5 mai 2019 à Marmande. Toute utilisation complémentaire sera soumise à autorisation de l'auteur.

Un comité de visionnage d'une vingtaine de personnes issues du comité d'organisation sera mis en place pour évaluer cette pertinence à participer dans de bonnes conditions.

Il n'y a pas une sélection des meilleurs projets. Par contre, pour le bien des personnes, tout projet ne semblant pas assez solide pour être montré en public sera refusé. La possibilité pour le projet refusé cette année de représenter un projet l'année d'après est ouverte.

Toutes les propositions ne seront pas retenues car l'existence d'un nombre maximum d'accueils de projets est malheureusement une réalité : entre 20 et 30 projets seront proposés sur les trois jours selon la nature des projets reçus.

Toutes les propositions feront l'objet d'une réponse personnalisée quelle que soit la décision du collectif.

Les conditions de présentation :

Elles seront simples (son, lumières communs) avec quelques variantes.

Le temps de présentation les 3, 4 et 5 mai 2019

Sur le plateau ou dans les configurations multimédia le temps imparti est de **10 minutes** maximum.

Propriété intellectuelle

Les participants sont tenus de respecter la législation sur la propriété intellectuelle notamment en ce qui concerne les contenus préexistants incorporés le cas échéant, à leurs vidéos (images, extraits, musique, etc.).

Il est recommandé d'utiliser des contenus libres de droit ou d'avoir obtenu l'autorisation préalable des ayants droits.

De même, il est nécessaire d'obtenir l'acceptation de diffusion pour les personnes apparaissant sur les vidéos ou, à défaut, d'utiliser la technique de "floutage" des visages filmés.

3. Apports aux participants

Un et des regards de professionnels : artistes, associations, développement personnel, accompagnement des projets *jeunesse*, services de collectivités, ... prêts à donner de leur temps pour suivre une histoire qui commence ou déjà en cours et qui se cherche.

Emergence s'ouvrira aussi sur l'Europe en accueillant quelques jeunes artistes européens.

Il n'y a pas de prix mais la présence de professionnels de chacun de ces arts, des métiers du son ou de l'image, de l'accompagnement de jeunes - dans la salle.

Les artistes et les professionnels des enseignements artistiques, techniques, institutions, festivals, ... présents lors de ce week-end Emergence, s'engagent à suivre une partie des jeunes artistes rencontrés en mai. Cet accompagnement, en fonction de la réalité des candidatures et des projets, sera donné sous forme de conseils, de mise en relation avec le milieu professionnel, de stages de formation, de temps de création accompagnée.

Rien n'est imposé, à personne, ce temps sera avant tout un lieu d'échanges entre jeunes créateurs et professionnels et entre jeunes créateurs eux-mêmes.

Liste des communes frontières formant le cercle :

- Nord : Monbazillac,
- Ouest : Podensac,
- Sud : Nérac,
- Sud - Est : Montesquieu
- Est : Villeneuve sur Lot



